

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de pern		ermis	Date d'inspection		pection
Nathalie Caron	2009717			Le 09 mai 2023		
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone			
Halte scolaire école St-Jacques 4					(506) 739-6330	
Adresse				'		
10 avenue De L'École-Saint-Jacques Saint-Jacques NB	E7B 1E7					
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Pascale Dumont-Levesque			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour onforme	Date d'attestation de la conformité
Commentaires généraux						
Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des médicaments (aucun), des toilettes et de l'alimentation.  Observation de la collation (carotte, carrés au riz croustillant et jus de pomme).						
	-		•			
original signé par Pascale Dumont-Levesque			Le 09 mai 2023			
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate				
original signé par Nathalie Caron			Le	e 09 m	ai 2023	
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate				